



Direction Générale des
Services

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

Département de l'Oise - République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal SEANCE 18 juin 2026

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216005827-20260623-1EDSTURB2026-DE

Date de la convocation 11.06.2026
Date d'affichage : 12.06.2026

Membres en exercice	23
Membres présents	21
Procurations	2
Membres votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chahinaise AZOUZA, Maire

Étaient présents : Chahinaise AZOUZA
Florian CHABOD
Célia DE OLIVEIRA
Gérard KOTUSIK
Marie-Christine FOULET
Julien WEISHAUP
Nicolas VIOLET

Olivier MASSY
Brigitte SVITEK
Frédéric DO CABO
Hamid AZZOUG
Yan NKAMA
William MAYEUX
Patricia THIVERNY

Céline DERACHE
Marcel VANDENBOOSSCHE
Sandra POINTEAU
Isabelle LEFAUT
Mathilde JOUEL
Nathalie DEBAILLY

POUVOIRS : Monsieur Jean-Claude BOUCHER donne procuration à Monsieur VANDENBOOSSCHE ;
Monsieur Yasar KIZILKAYA, donne procuration à Monsieur William MAYEUX.

Secrétaire de séance : Isabelle LEFAUT

N° DEL : 1EDSTURB/2026

Objet : Étude de faisabilité pour le renouvellement du système de vidéo protection / vidéo verbalisation et convention avec INGE'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu le Code de la route,

Vu la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978,

Vu l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2019 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Saint Maximin, modifié par arrêtés préfectoraux le 5 mars 2021,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1 juin 2026,

Considérant que la commune de Saint Maximin souhaite améliorer et développer son système de vidéo protection,

Considérant que la lutte contre les dépôts sauvages est une priorité pour la préservation de l'environnement et la qualité de vie des habitants,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216005827-20260623-1EDSTURB2026-DE

Considérant que les infractions à la circulation peuvent être génératrices d'accidents et représenter un danger pour les piétons et les différents usagers de la route,

Considérant que la vidéoverbalisation permet de lutter de manière efficace contre toutes les formes de délinquance, y compris les infractions liées à la circulation routière,

Considérant que ce dispositif répond par son caractère dissuasif au non-respect des règles de stationnement, de circulation et à la lutte contre les comportements nuisibles à l'environnement,

Considérant que la ville de Saint Maximin est dotée actuellement d'un système de vidéoprotection comportant 12 caméras installées dans les locaux de la Police Municipale et relié au centre de supervision du Conseil Départemental,

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Olivier MASSY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec une abstention,

Article 1er : Valide l'étude de faisabilité sur le nouveau système de vidéoprotection et vidéoverbalisation,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention d'accompagnement avec INGE'OISE d'un montant de 4 680€ TTC,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Madame la Maire,

Chahinaise AZOUZA

**A été exécutoire après dépôt en préfecture
et publication ou notification du :**